BILAN 2021
PRÉSENCE POSTALE

03 - ALLIER

LA POSTE
GROUPE

SOMMAIRE

1. Le réseau postal dans le département de l'ALLIER 6

Configuration du réseau 6

Présence postale des points de contact prioritaires 7

2. Accessibilité au réseau postal 12

3. Perspectives d'évolution du maillage postal 14

Evolution du statut des points de contact 14

4. Annexes 15

Annexe 1 : Le cadre législatif et réglementaire 17

Annexe 2 : Définition des points de contact éligibles et des quartiers de la politique de la ville 18

Annexe 3 : Le zonage en aires d'attraction des villes 2020 19

Annexe 4 : Cartographie de la population du département 21

Annexe 5 : Offre de produits et services dans les points de contact du département 23

Annexe 6 : Liste des points de contact postaux dans le département de l'ALLIER 23

03 ALLIER
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

187
POINTS DE CONTACT

58
BUREAUX DE POSTE

27
LA POSTE RELAIS

DONT
1 La Poste Relais ESS **
0 La Poste Relais ESS Services +

102
LA POSTE AGENCES COMMUNALES / INTERCOMMUNALES

317
COMMUNES

DONT
2
MSAP* ET FRANCE SERVICES

ET
12
FACTEURS GUICHETIERS

335 975
HABITANTS
INSEE 2019

93,7%
DE LA POPULATION
est à moins de 5 km et à moins de 20 mn de trajet automobile d'un point de contact.

*MSAP : Maison de services au public en bureau de poste.
** ESS : Économie sociale et solidaire.

1. Le réseau postal dans le département de l'ALLIER

Configuration du réseau

Au 31 décembre 2021, le réseau de La Poste dans le département de l'ALLIER compte **187** points de contact[1], répartis en trois catégories en fonction de leur mode de gestion ou de leur offre de services :

- **58** bureaux de poste (BP) en gestion directe :
  dont 12 bureaux facteur-guichetier, gérés par des agents de La Poste qui sont à mi-temps facteur, à mi-temps guichetier ;
  dont 2 bureau accueillant une Maison de Services Au Public ou une France services ;

- **102** Agences Postales Communales (APC) ou Intercommunales (API) gérées par des agents territoriaux dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et les communes ou intercommunalités considérées ;

- **27** Relais Poste (RP) gérés par des commerçants dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et des partenaires privés.
  dont 1 Relais Poste de l'Économie Sociale et Solidaire

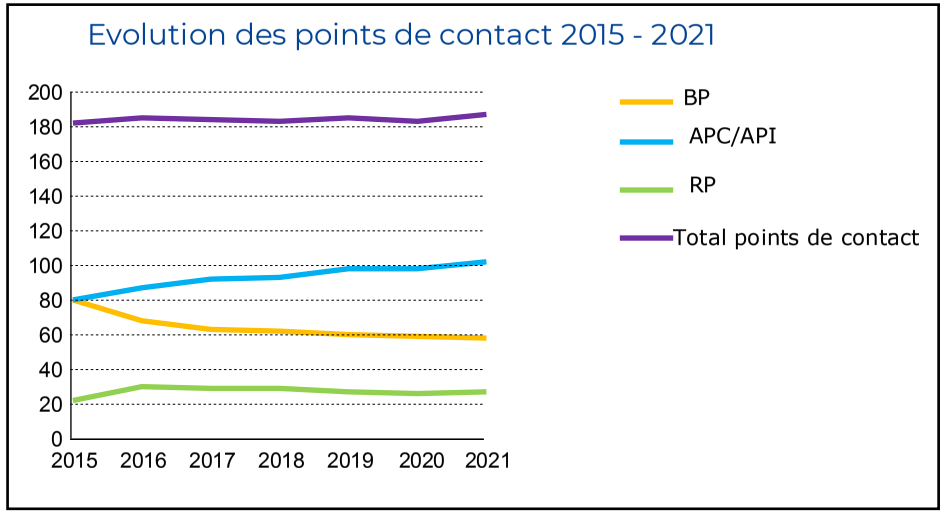

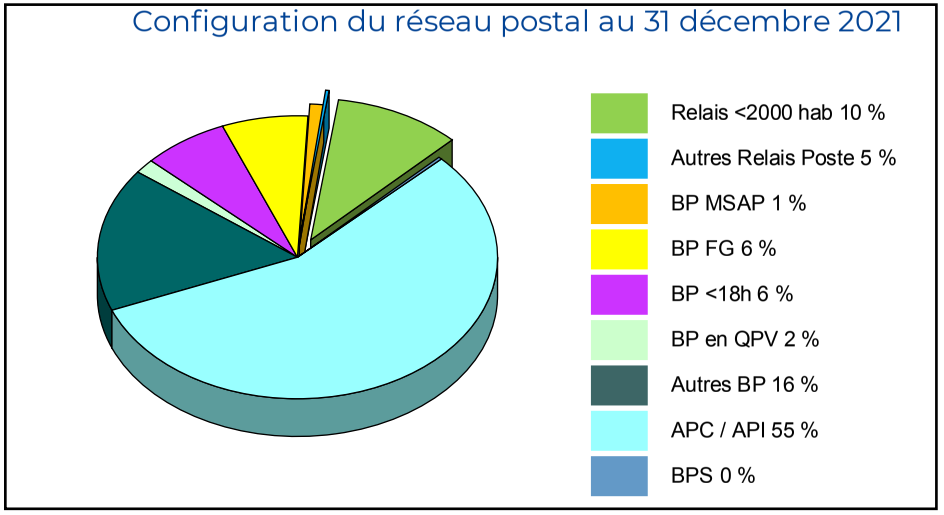

[1] *Liste des points de contact postaux en annexe 6*

Présence postale des points de contact prioritaires (2)

Le département de l'ALLIER compte, au total, **187** points de contact répartis dans **169** communes dans lesquelles **284 901** habitants résident (recensement de la population Insee 2019).

Parmi ces points de contact, **72,7 %** sont identifiés comme prioritaires compte tenu de la nature de leur statut ou de leur situation géographique, conformément aux dispositions du contrat de présence postale territoriale 2020-2022.

Ces points de contact éligibles sont répartis dans **133** communes différentes avec une population totale de **172 004** habitants.

DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS

1 Bureaux de poste ouverts moins de 18 heures hebdomadaires

98 La Poste Agences Communales / Intercommunales

12 Facteurs guichetiers

DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

18 La Poste Relais

2 Maisons de Services au Public et France Services

5 Points de contact situés dans les quartiers de la politique de la ville et bureaux à priorité sociétale

*MSAP : Maison de services au public en bureau de poste.
** ESS : Économie sociale et solidaire.

(2) Définition en annexe 2 ;

Présence postale dans les territoires

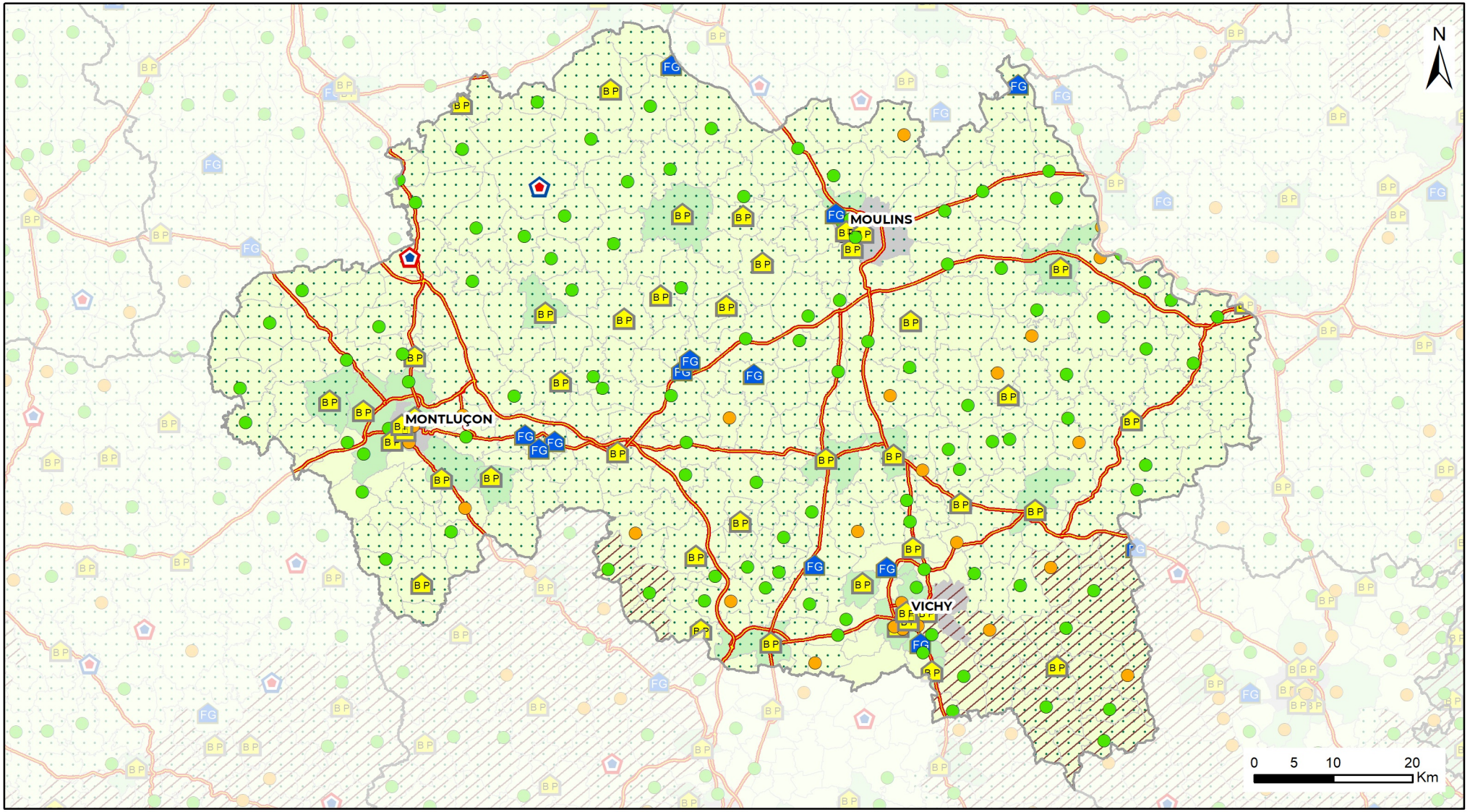

Source : ANCT, zones de montagne / ZRR arrêté du 16/03/2017 actif au 01/07/2017 et ZRR réintégrées par la loi de finances 2018 / Présence postale au 31 décembre 2021.

Points de contact

- Bureau de poste
- BP facteur-guichetier
- BP MSAP
- BP France Services
- Agence postale
- Relais poste

Zonages

- Commune < 2 000 hab. en 2017
- Commune > 2000 et < 10 000 hab.
- Commune > 10 000 hab. en 2017
- ZMM
- ZRR
- ZRR-ZM
- Routes principales
- Communes 2021

Présence postale dans les quartiers de la politique de la ville

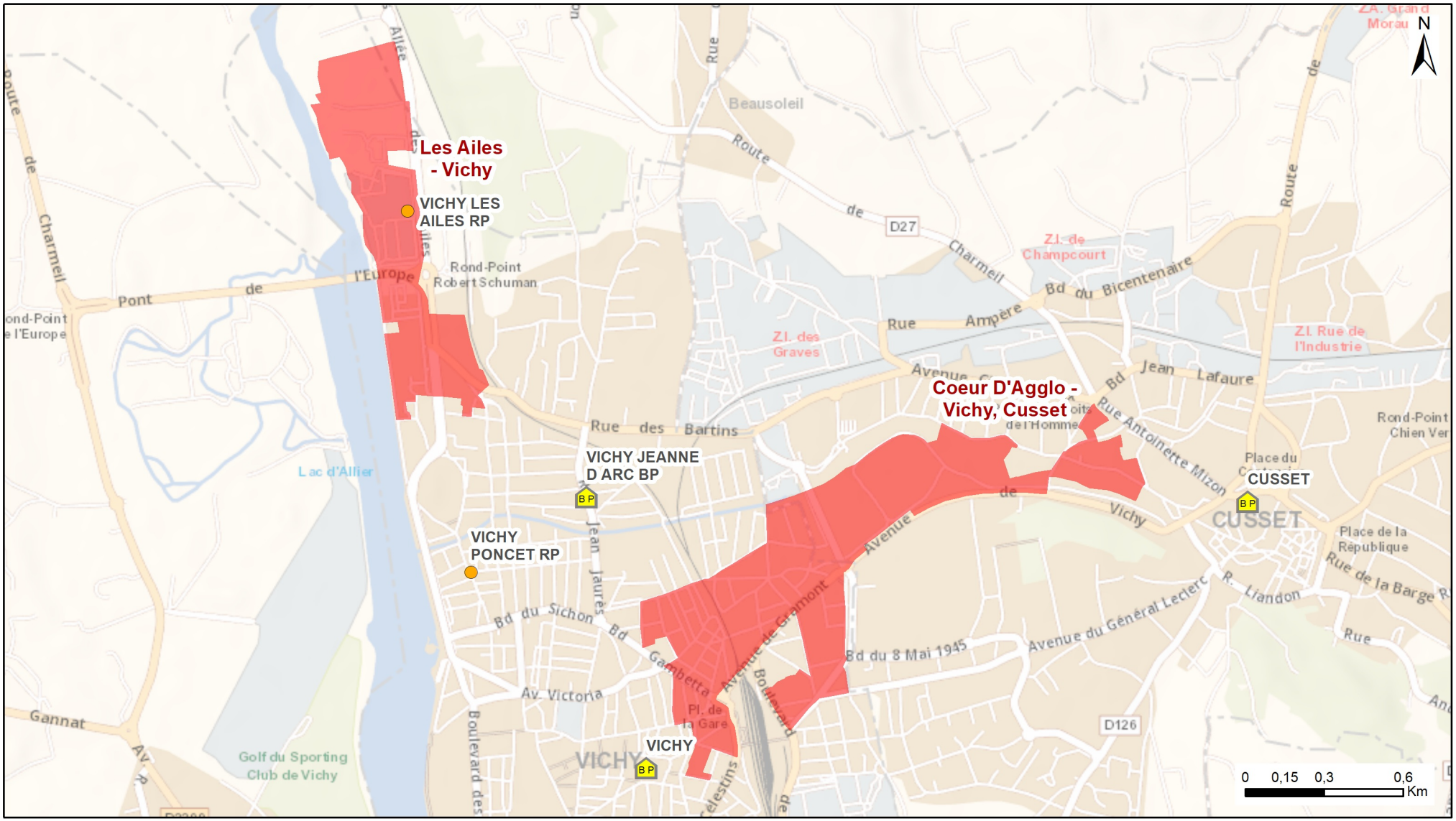

Source : QPV, décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 rectifié par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 - Présence postale au 1er janvier 2022.

Points de contact

- Bureau de poste
- BP facteur-guichetier
- BP MSAP
- BP France Services
- Agence postale
- Relais poste
- Quartiers de la politique de la ville

Présence postale dans les quartiers de la politique de la ville

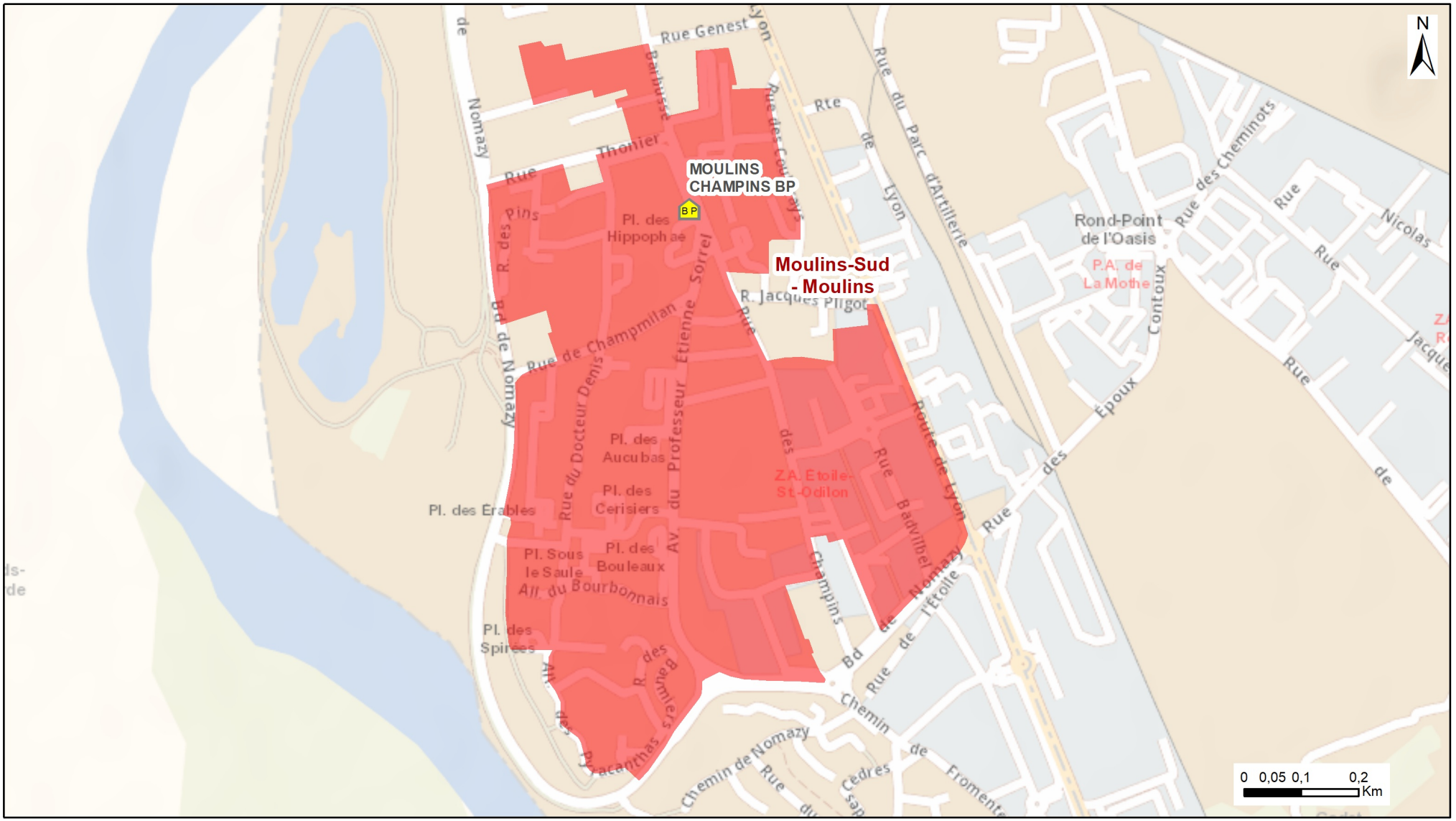

Source : QPV, décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 rectifié par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 - Présence postale au 1er janvier 2022.

Points de contact

- Bureau de poste
- BP facteur-guichetier
- BP MSAP
- BP France Services
- Agence postale
- Relais poste
- Quartiers de la politique de la ville

Présence postale dans les quartiers de la politique de la ville

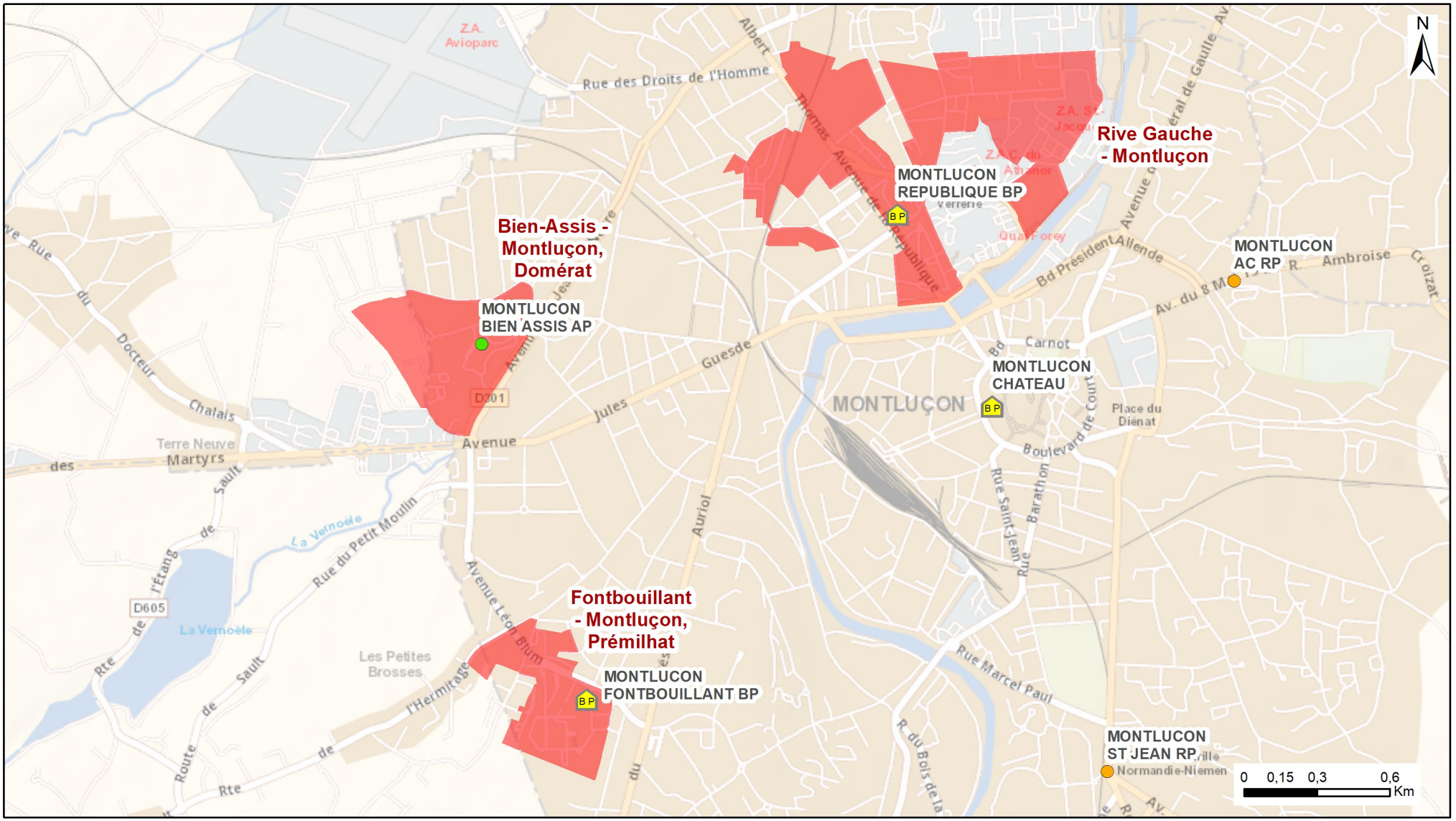

Source : QPV, décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 rectifié par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 - Présence postale au 1er janvier 2022.

Points de contact

- Bureau de poste
- BP facteur-guichetier
- BP MSAP
- BP France Services
- Agence postale
- Relais poste
- Quartiers de la politique de la ville

2. Accessibilité au réseau postal

Au 31 décembre 2021, le maillage du réseau de La Poste dans le département de l'ALLIER permet à **93,7 %** de la population d'avoir accès à un point de contact postal situé à moins de 5 kilomètres et à moins de 20 minutes de trajet automobile. Le département de l'ALLIER se conforme ainsi à la norme d'accessibilité définie par le cadre législatif relatif à la présence postale sur le territoire français[3].

Les communes au-delà de ces limites regroupent **6,3 %** de la population du département (cf. carte ci-après).

La population prise en compte pour le calcul du taux d'accessibilité est celle decomptée par l'Insee en 2019, seule donnée légale disponible à la date de l'établissement de ce rapport.

Les points de contact pris en compte dans le calcul du taux d'accessibilité sont ceux issus des systèmes d'information du Groupe La Poste au 31 décembre 2021.

Le calcul d'accessibilité au réseau postal est réalisé à partir de l'outil cartographique «Network Analyst» fourni par la société ESRI dont les données sont actualisées chaque année. Les distances routières sont exprimées en kilomètres et en minutes de temps de trajet routier et sont établies entre les centres-bourgs de communes.
Dans les calculs d'accessibilité d'un département sont intégrés les points de contact du département analysé mais également les points de contact situés dans les départements limitrophes.

La carte ci-après a été construite en prenant en compte les distances constatées par trajet routier entre les centres-bourgs des communes de l'ALLIER et les points de contact dans le département de l'ALLIER et les départements limitrophes au 31 décembre 2021.

Accessibilité au réseau postal

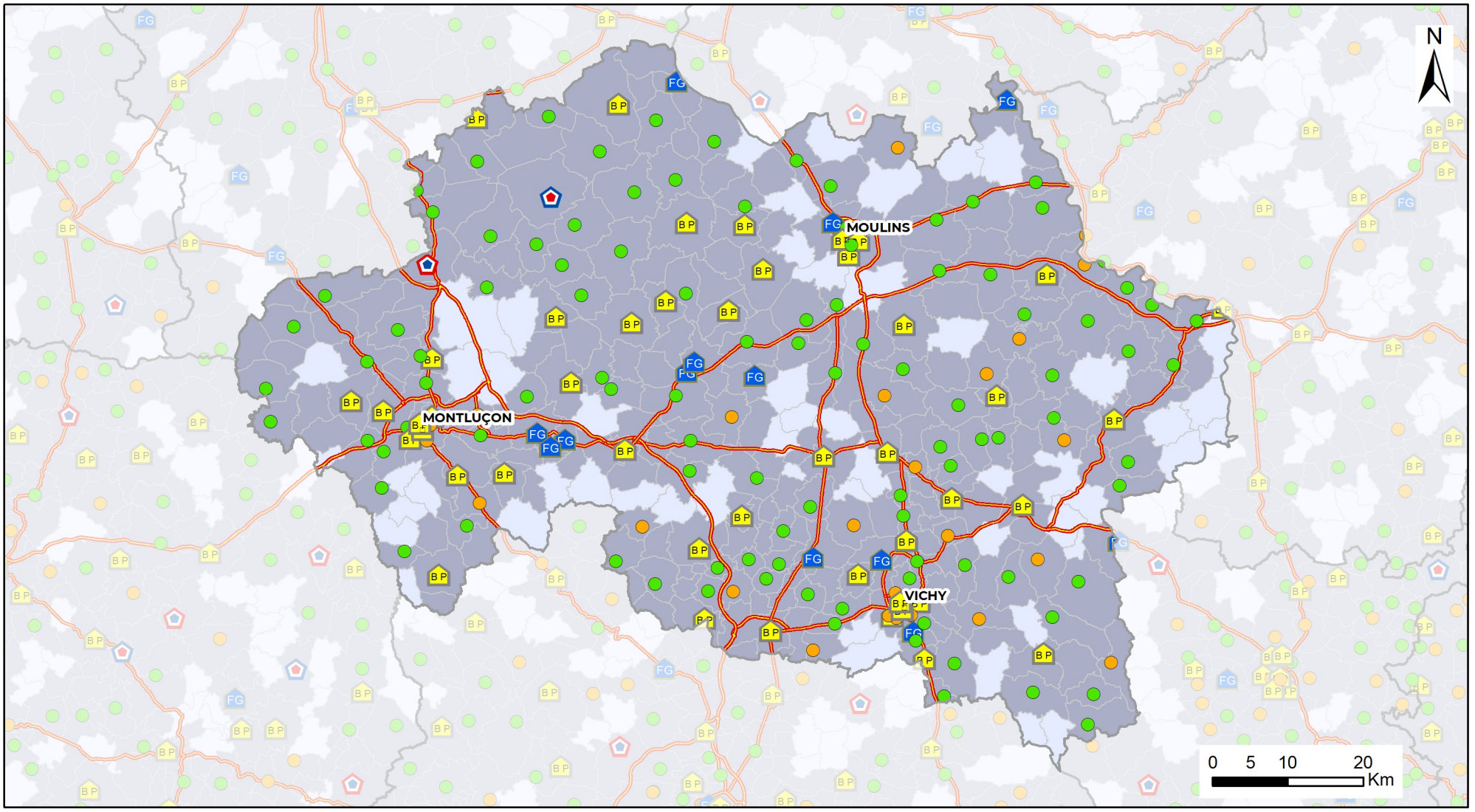

Points de contact

- Bureau de poste
- BP facteur-guichetier
- BP MSAP
- BP France Services
- Agence postale
- Relais poste

Accessibilité au réseau

- Communes < 5 km et < 20 min d'un point de contact
- Communes > 5 km et > 20 min d'un point de contact
- Routes principales
- Communes 2021

Source : ESRI, Network Analyst, HERE 2021/ Insee 2019 / communes 2021 / Présence postale au 31 décembre 2021.

3. Perspectives d'évolution du maillage postal

Le présent rapport permet de vérifier que les perspectives d'évolution du maillage postal pour les 12 prochains mois dans le département de l'ALLIER s'inscrivent dans le respect de la norme d'accessibilité fixée par la loi en matière d'aménagement du territoire et qu'elles garantissent le maintien du nombre de points de contact éligibles aux dépenses du fonds postal national de péréquation territoriale dans le département, conformément aux termes du contrat de présence postale territoriale 2020-2022 (partie 3, article 5).

Evolution du statut des points de contact (Article 6 du Contrat de Présence Postale Territoriale 2020-2022)

A) Cas des points de contact éligibles pour le calcul de la répartition de la dotation nationale du fonds de péréquation (tels que définis à l'article 3B), de ceux situés dans des communes ayant un seul bureau de poste et dans les communes nouvelles.

Un bureau de poste peut être transformé en APC, API, en RP ou RP ESS ou tout autre partenariat :

- sur la base d'un diagnostic partagé entre La Poste et la commune concernée, préalable et formalisé ;
- avec l'accord préalable du maire de la commune concernée, qui dispose de 2 mois (délai pouvant être porté à 3 mois sur demande expresse du maire) à partir de la saisine écrite de La Poste à l'issue de la présentation du diagnostic partagé. Le maire se prononce sur le changement de statut du point de contact et la nature du partenariat. L'absence de réponse au-delà des délais indiqués ci-dessus vaut décision d'acceptation de la transformation.

Un point de contact géré en partenariat peut être transformé en bureau de poste selon la même procédure.

Le diagnostic partagé doit comprendre au minimum :

- des données relatives à l'activité économique, à l'évolution démographique, à l'offre et à l'accessibilité des services au public, aux projets de développement du territoire concerné ;
- une analyse de l'évolution de l'activité du point de contact concerné ;
- une analyse de la cohérence de l'offre postale à l'échelle intercommunale ou du bassin de vie ;

B) Les autres points de contact

Un bureau de poste peut être transformé en relais poste, agence postale ou toute autre forme de partenariat à l'issue d'une consultation renforcée:

- sur la base d'un dossier préalable de synthèse partagé entre La Poste et le maire de la commune concernée, présentant l'offre globale de services postaux dans la commune ;
- complété d'un courrier de formalisation des évolutions envisagées, adressé au maire. Dès la réception de ce courrier, le maire dispose de 2 mois (délai pouvant être porté à 3 mois sur demande expresse de sa part) pour exprimer son avis, s'il le souhaite, sur le projet d'évolution du maillage postal qui lui est présenté, notamment le changement de statut du(es) point(s) de contact et la nature du(es) partenariat(s) envisagé(s). L'absence de réponse au-delà des délais indiqués ci-dessus vaut décision d'acceptation de la transformation.

Dans le cadre de ce dialogue et si le maire le demande, La Poste s'engage à lui soumettre, pour avis, un second projet d'évolution du maillage postal.

Un point de contact géré en partenariat peut être transformé en bureau de poste selon la même procédure.

4. Annexes

Annexe 1 : Le cadre législatif et réglementaire

Annexe 2 : Définition des points de contact éligibles et des quartiers de la politique de la ville

Annexe 3 : Le zonage en aires d'attraction des villes 2020

Annexe 4 : Cartographie de la population du département

La population au 1er janvier 2019
L'évolution de la population depuis 2006

Annexe 5 : Offre de produits et services dans les points de contact du département

Annexe 6 : Liste des points de contact postaux dans le département de l'ALLIER

Annexe 1 : Le cadre législatif et réglementaire

La loi du 2 juillet 1990, modifiée par les lois du 20 mai 2005 et du 9 février 2010, indique que l'entreprise *« contribue, au moyen de son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire national, en complément de ses obligations de service universel »*.

Au titre de sa mission d'aménagement du territoire, La Poste est soumise à des règles d'accessibilité :

- *« sauf circonstances exceptionnelles, ces règles ne peuvent autoriser que plus de 10 % de la population d'un département se trouve éloignée de plus de 5 km et de plus de 20 mn de trajet automobile, dans les conditions de circulation du territoire concerné, des plus proches points de contact de La Poste »*.

- *« ce réseau compte au moins 17 000 points de contact répartis sur tout le territoire français en tenant compte des spécificités de celui-ci, notamment dans les départements et collectivités d'outre-mer »*.

Elle est également soumise à une règle d'adaptabilité : *« pour remplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste adapte son réseau de points de contact, notamment par la conclusion de partenariats locaux publics et privés, en recherchant la meilleure efficacité économique et sociale »*.

Le décret du 11 octobre 2006 relatif à la contribution de La Poste à l'aménagement du territoire conduit La Poste à établir chaque année, dans chaque département, un rapport décrivant la liste et la localisation des points d'accueil du public constituant son maillage territorial afin de vérifier le respect de la norme d'accessibilité fixée dans la loi.

Le contrat de présence postale territoriale 2020-2022, signé entre l'Etat, l'association la plus représentative des maires de France et La Poste, fixe les lignes directrices de gestion du fonds de péréquation conformément au décret du 5 mars 2007. Dans ce cadre, il définit les critères d'éligibilité suivant des formats spécifiques des points de contact postaux (Partie 2, Article 3B).

Ce contrat précise également les modalités d'évolution de la présence postale territoriale : *« il est convenu par le contrat de maintenir le nombre de points de contact en zones prioritaires dans chaque département »* (Partie 3, Article 5).

Le contrat de présence postale 2020-2022 se fixe comme principal objectif de répondre de manière engagée aux besoins de proximité et aux attentes de solutions concrètes et adaptées aux spécificités locales exprimées dans tous les territoires.

Annexe 2 : Définition des points de contact éligibles et des quartiers de la politique de la ville

Le contrat de présence postale territoriale 2020-2022 définit le périmètre des points de contact pris en compte pour le calcul de la répartition de la dotation nationale du fonds de péréquation (article 3B) :

- l'ensemble des Maisons de services au public et des France Services en bureau de poste ;
- les bureaux de poste facteur-guichetier dans les communes de moins de 10 000 habitants et les bureaux de poste ouverts moins de 18 heures dans les communes de moins de 10 000 habitants[4] ;
- les agences postales communales et intercommunales implantées dans une commune de moins de 10 000 habitants[4] ;
- les relais commerçants ou les relais ESS situés dans les communes de moins de 2 000 habitants[4] ;
- l'ensemble des points de contact situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les bureaux de poste à priorité sociétale[5] ;
- l'ensemble des points de contact situés dans les DOM ;

L'évolution de cette définition peut être faite uniquement à la demande d'une des parties signataires du contrat.

Les quartiers de la politique de la ville : les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, modifiés par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015. La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste de l'agglomération dans laquelle ils sont situés.

---

[4] *Chiffre authentifié fin 2019 à partir des populations de 2017*
[5] *Tels que définis par le document d'application du contrat*

Annexe 3 : Le zonage en aires d'attraction des villes 2020

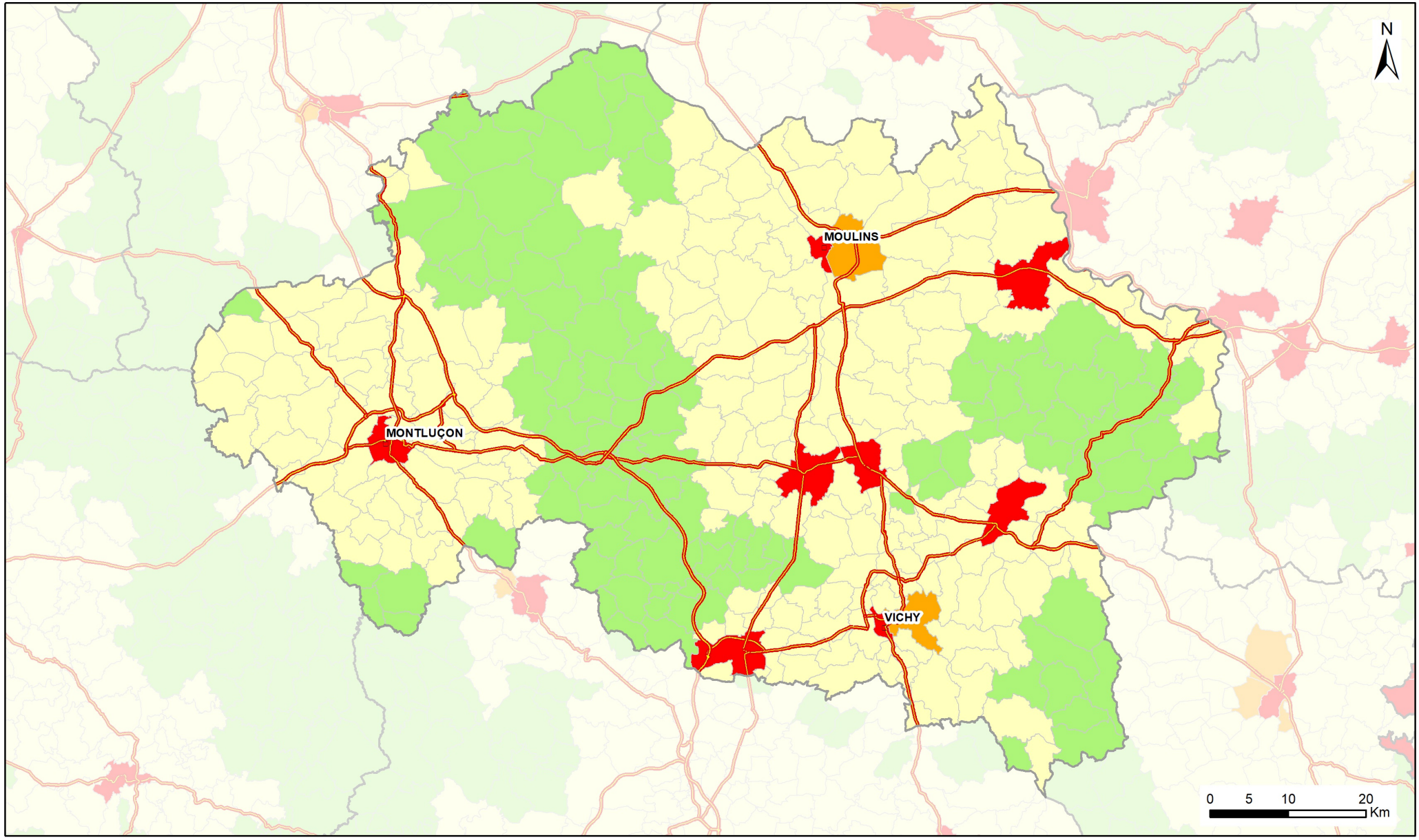

Catégorie de la commune

- Commune-centre
- Autre commune du pôle principal
- Commune de la couronne
- Commune d'un pôle secondaire
- Commune hors attraction des villes

Source : Insee, le zonage en aires d'attraction des villes 2020.

L'aire d'attraction d'une ville[6] est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.
Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne :

- **Les pôles** sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Au sein du pôle, **la commune la plus peuplée est appelée commune-centre**. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le **coeur d'une aire d'attraction.**

- Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent **la couronne de l'aire.**

La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des **« cities »** et **« aires urbaines fonctionnelles »** utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères. Ainsi, sept aires ont pour commune-centre une ville localisée à l'étranger (Bâle, Charleroi, Genève, Lausanne, Luxembourg, Monaco et Sarrebruck).

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire en 2017. Les principaux seuils retenus sont : Paris soit 2 165 423 habitants, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Les aires d'attraction des villes, datées de 2020, ont été construites en référence aux déplacements domicile-travail connus au recensement de 2016.

(6) *Définition INSEE 2020*

Annexe 4 : Cartographie de la population du département au 1er janvier 2019

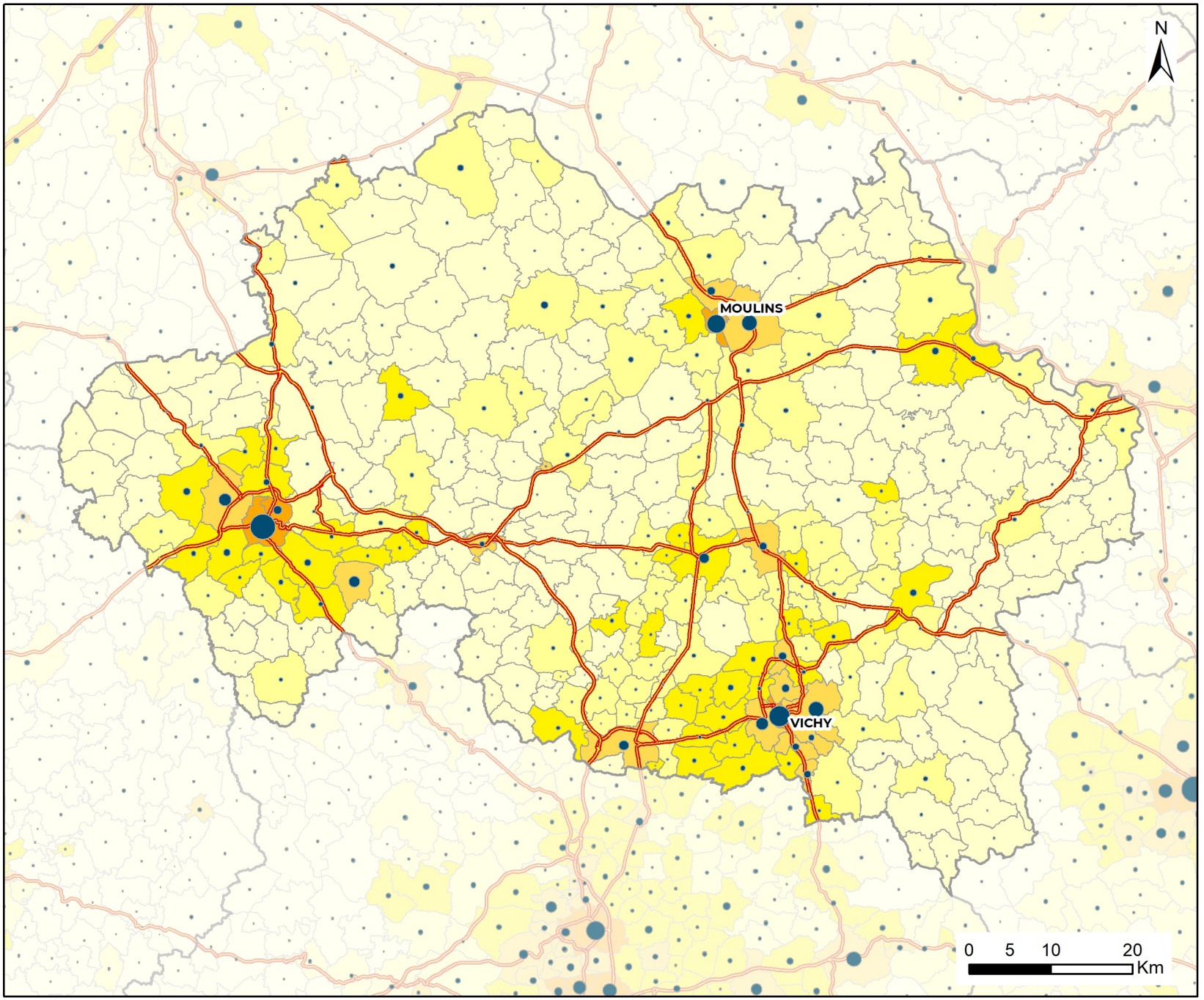

L'évolution de la population entre 2006 et 2019

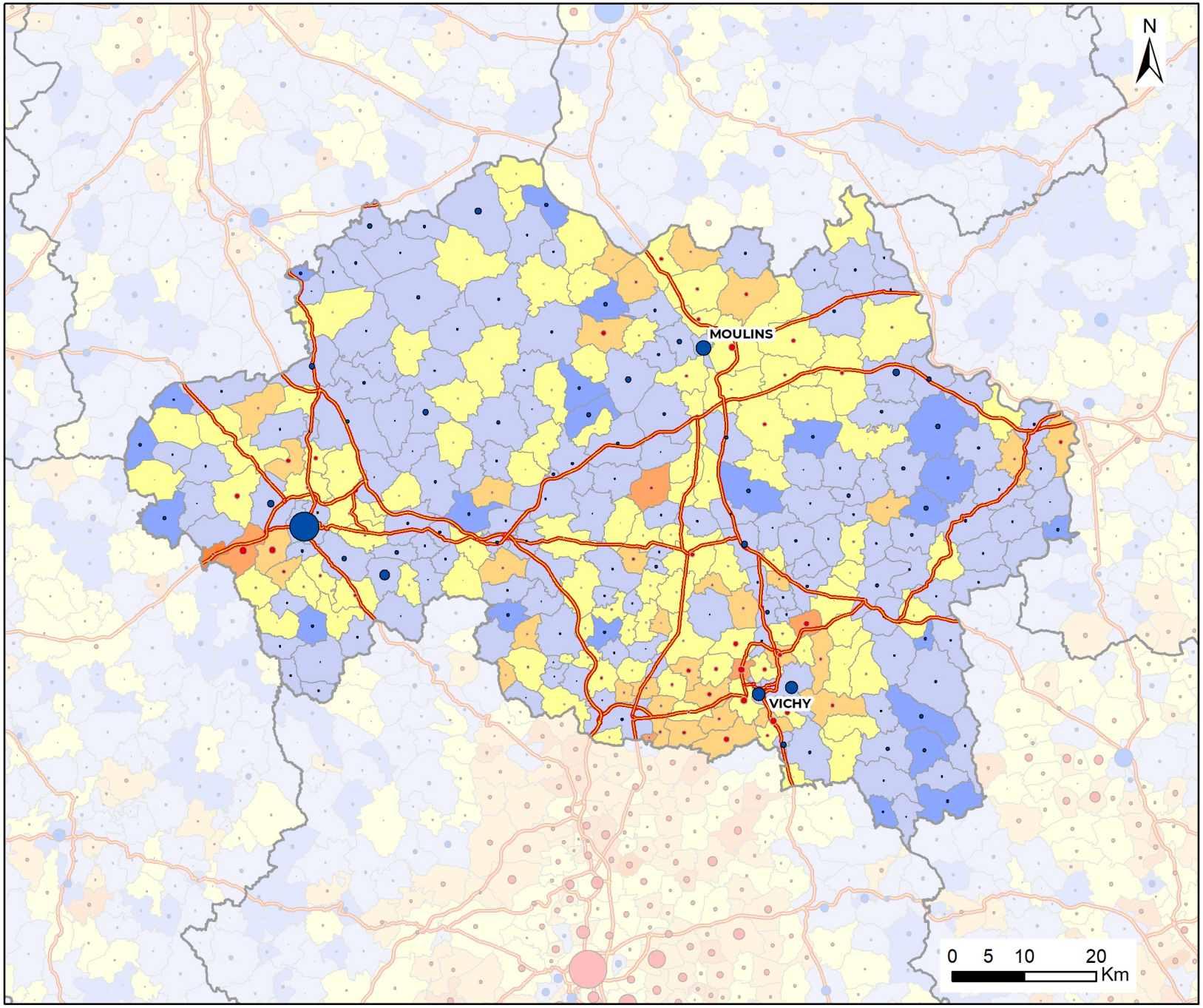

Variation de la population entre 2006 et 2019 en nombre d'habitants par an :

Positive		Négative
	10	
	100	
	1 000	

Evolution de la population entre 2006 et 2019 en %/an :

- < -1
- -1 - 0
- 0
- 0 - 1
- 1 - 2,5
- 2,5 - 5
- > 5

Routes principales

Communes 2021

Source : Insee, recensement de la population 2006 et 2019.

Annexe 5 : Offre de produits et services dans les points de contact du département

OFFRE DE PRODUITS DE SERVICES DANS LES POINTS DE CONTACT

AGENCE POSTALE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE ET RELAIS POSTE ESS SERVICES +	BUREAU DE POSTE	RELAIS POSTE COMMERÇANT RELAIS ESS RELAIS POSTE URBAIN
	OPÉRATIONS FINANCIÈRES	
néant	CCP: Ouverture de compte	néant
néant	CCP: Établissement de chèque	néant
500€ sur 7 jours glissants	CCP: Retrait à vue	150 € sur 7 jours glissants *(en option dans les Relais Poste Urbain)*
500€ sur 7 jours glissants	CCP: Versement	néant
Dépôts/Retraits: 500 € sur 7 jours glissants	CNE: Toutes opérations	Retraits : 150 € sur 7 jours glissants *(en option dans les Relais Poste Urbain)*
néant	Produits Financiers: Ass Vie, PEL, Sicav...	néant
néant	Achats d'Actions	néant
	COURRIER ET COLIS	
OUI	Timbre à date	OUI
OUI	Courrier simple	OUI
OUI	Prêt à poster (PAP)	OUI
OUI	Recommandé: Dépôt	OUI
OUI	Recommandé: Remise	OUI
OUI	Colis: Dépôt	OUI
OUI	Colis: Distribution	OUI
OUI	Colis: Contre remboursement	néant
néant	Services de Proximité: Poste Restante	néant
OUI	Services de Proximité: Contrats de réexpédition	OUI
OUI	Services de Proximité: Garde de courrier	OUI
OUI	Services de Proximité: Abonnement Mobilité	OUI
néant	Services de Proximité Boîte Postale	néant
	TIMBRES	
OUI	Vente de timbres	OUI
néant	Réservations philateliques	néant
	ÉTABLISSEMENT DES PROCURATIONS	
OUI	Postales	néant
néant	Financières	néant
	TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS	
En cours de déploiement		néant

Annexe 6 : Liste des points de contact postaux dans le département de l'ALLIER

Rappel des sigles :
ZRR : Zone de Revitalisation Rurale
ZMM : Zone de Montagne et de Massif
QPV : Quartiers de la politique de la ville
BPS : Bureaux à priorité sociétale

APC < 10 000 : Agence Postale Communale dans une commune de moins de 10 000 habitants
RPC < 2 000: Relais Poste Commerçant dans une commune de moins de 2 000 habitants
FG < 10 000: Facteur Guichetier dans une commune de moins de 10 000 habitants
BPinf18 : Bureau de Poste ouvert moins de 18 heures par semaine

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
030010	ABREST BP	AVENUE DE VICHY	oui	BP FG < 10 000	Autre
030020	AGONGES AP	1 PLACE DE L EGLISE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030030	AINAY LE CHATEAU BP	20 RUE DE L HORLOGE		Autres BP	ZRR
033270	ARFEUILLES AP	PLACE DES VICTOIRES	oui	APC/API < 10 000	ZRR-ZM
030070	ARPHEUILLES SAINT PRIEST AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030100	AUDES AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030130	AVERMES AP	PRE BERCY 1	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033470	AVERMES CENTRE BP	PORTES D AVERMES	oui	BP FG < 10 000	ZRR
030180	BAYET AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033290	BEAULON AP	2 RUE DE LA POSTE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030220	BELLENAVES BP	5 RUE DU ROUSSILLON		Autres BP	ZRR
033430	BELLERIVE RP	16 PLACE D EGLISE		Autres RPC	Autre
030230	BELLERIVE SUR ALLIER BP	15 AVENUE JEAN JAURES		Autres BP	Autre

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
030240	BERT RP	LE BOURG	oui	RPC < 2 000	ZRR
030250	BESSAY SUR ALLIER AP	1 PLACE THEODORE DE BANVILLE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030260	BESSON AP	23 PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030270	BEZENET BP	87 ROUTE NATIONALE	oui	BP FG < 10 000	ZRR
030290	BILLY AP	7 RUE DU CHATEAU	oui	APC/API < 10 000	Autre
030300	BIOZAT RP	46 GRANDE RUE	oui	RPC < 2 000	ZRR
030340	BOUCE AP	8 ROUTE DE SAINT GERAND DE VAUX	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030360	BOURBON L ARCHAMBAULT	7 RUE DU MOULIN		Autres BP	ZRR
031230	BRESNAY AP	1 ROUTE DE SOUVIGNY	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030430	BROUT VERNET BP	PLACE DE LA MAIRIE	oui	BP FG < 10 000	ZRR
030450	BUSSET AP	1 ROUTE DE LACHAUX	oui	APC/API < 10 000	ZMM
030460	BUXIERES LES MINES BP	10 RUE GEORGES COPET		Autres BP	ZRR
030480	CERILLY BP	58 AVENUE JEAN JAURES	oui	BP MSAP FS	ZRR
030520	CHAMBLET AP	PLACE DU 11 NOVEMBRE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030530	CHANTELLE BP	PLACE DE L OSCAMBRE		Autres BP	ZRR
030580	CHAPPES AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
030620	CHARROUX AP	RUE DE L HORLOGE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030650	CHATEL DE NEUVRE AP	26 ROUTE DE MOULINS	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030660	CHATEL MONTAGNE AP	1 PLACE ALPHONSE CORRE	oui	APC/API < 10 000	ZRR-ZM
030730	CHEMILLY AP	18 IMPASSE DES LILAS	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030740	CHEVAGNES AP	1 ROUTE NATIONALE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030790	CINDRE AP	ROUTE DE PUYFOL	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030800	COGNAT LYONNE AP	2 ROUTE D ESPINASSE	oui	APC/API < 10 000	Autre
030820	COMMENTRY	9 RUE CHRISTOPHE THIVRIER		Autres BP	ZRR
030840	COSNE D ALLIER BP	PLACE DU MARCHE		Autres BP	ZRR
030860	COULANGES AP	20 RUE NATIONALE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030870	COULEUVRE AP	21 RUE JULES FERRY	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030910	CRECHY AP	13 RUE DE L EGLISE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030920	CRESSANGES AP	2 RUE DU MAGASIN A CHARBON	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033340	CREUZIER LE NEUF AP	21 RUE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	Autre
030940	CREUZIER LE VIEUX AP	37 RUE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	Autre
030950	CUSSET	10 RUE GAMBETTA		Autres BP	ZMM

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
030970	DENEUILLE LES MINES AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030980	DESERTINES BP	9 RUE JOLIOT CURIE		Autres BP	Autre
030990	DEUX CHAISES AP	15 RUE JEAN CHARLES VARENNES	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031000	DIOU RP	40 GRAND RUE	oui	RPC < 2 000	ZRR
031010	DOMERAT	BOULEVARD VICTOR HUGO		Autres BP	Autre
031020	DOMPIERRE SUR BESBRE BP	284 RUE NATIONALE		Autres BP	ZRR
031040	DOYET BP	PLACE JEAN JAURES	oui	BP FG < 10 000	ZRR
033250	DURDAT LAREQUILLE RP	16 ROUTE DE CLERMONT	oui	RPC < 2 000	ZRR
031070	EBREUIL BP	5 PLACE DE LA MAIRIE		Autres BP	ZRR
031080	ECHASSIERES AP	LIEU DIT LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR-ZM
031090	ESCUROLLES AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031100	ESPINASSE VOZELLE AP	9 RUE SAINT CLEMENT	oui	APC/API < 10 000	Autre
031110	ESTIVAREILLES BP	10 PLACE DU LAMPIER	oui	BPinf18 < 10 000	ZRR
031120	ETROUSSAT AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031130	FERRIERES SUR SICHON AP	8 Place de la Poste	oui	APC/API < 10 000	ZRR-ZM
031150	FLEURIEL AP	1 PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
031170	FRANCHESSE AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031180	GANNAT	2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE		Autres BP	ZRR
031190	GANNAY SUR LOIRE BP	LE BOURG	oui	BP FG < 10 000	ZRR
031200	GARNAT SUR ENGIEVRE AP	19 RUE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031220	GIPCY AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031240	GOUISE AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033300	HAUTERIVE APC AP	PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	Autre
031270	HERISSON AP	4 Avenue Marcellin Simonnet	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031280	HURIEL BP	PLACE DE LA TOQUE		Autres BP	ZRR
031310	ISSERPENT AP	LIEU DIT BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031320	JALIGNY SUR BESBRE BP	LE BOURG		Autres BP	ZRR
031330	JENZAT AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030500	LA CHABANNE AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR-ZM
030550	LA CHAPELAUDE AP	route george sand	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032060	LA PETITE MARCHE AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031140	LALIZOLLE AP	1 PLACE DE LA LIBERTE	oui	APC/API < 10 000	ZRR-ZM

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
031380	LAPALISSE	4 PLACE MARECHAL LECLERC		Autres BP	ZRR
031390	LAPRUGNE AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR-ZM
030410	LE BRETHON AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
030420	LE BREUIL RP	2 IMPASSE DE L EGLISE ROMANE	oui	RPC < 2 000	ZRR-ZM
031030	LE DONJON BP	5 PLACE DE LA REPUBLIQUE		Autres BP	ZRR
031650	LE MAYET DE MONTAGNE BP	RUE FRANCISQUE DRIFFORT		Autres BP	ZRR-ZM
031830	LE MONTET BP	2 RUE DU FAUBOURG SAINT POURCAIN	oui	BP FG < 10 000	ZRR
032080	LE PIN AP	4 RUE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032810	LE THEIL RP	LE BOURG	oui	RPC < 2 000	ZRR
033060	LE VERNET AP	22 RUE DE CUSSET	oui	APC/API < 10 000	ZMM
033090	LE VEURDRE BP	RUE DE BOURBON L ARCHAMBAULT	oui	BP FG < 10 000	ZRR
033130	LE VILHAIN AP	24 RUE DU BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031420	LENAX AP	3 ROUTE DE LAPALISSE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031500	LOUROUX BOURBONNAIS AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031520	LOUROUX DE BOUBLE RP	4 PLACE DE L EGLISE	oui	RPC < 2 000	ZRR
033530	LPR LECLERC BELLERIVE S/ ALLIER RP	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE		Autres RPC	Autre

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
031550	LURCY LEVIS BP	69 BOULEVARD GAMBETTA		Autres BP	ZRR
033280	LUSIGNY AP	8 rue de la mairie	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031570	MAGNET RP	26 BIS AVENUE DE LA GARE	oui	RPC < 2 000	Autre
031610	MARCILLAT EN COMBRAILLE BP	LE BOURG		Autres BP	ZRR
031630	MARIOL AP	2 RUE DES FONTAINES	oui	APC/API < 10 000	ZMM
031680	MEAULNE AP	PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033310	MOLINET AP	PLACE CHARLES VERTRAY	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031740	MOLLES RP	36 rue du bourg	oui	RPC < 2 000	ZRR-ZM
031770	MONETAY SUR LOIRE AP	LIEU DIT LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031790	MONTAIGU LE BLIN AP	LA PLACE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031780	MONTAIGUET EN FOREZ AP	1 RUE DE LA VIEILLE PORTE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031800	MONTBEUGNY AP	RUE DE L AGRICULTURE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031810	MONTCOMBROUX LES MINES AP	1 RUE DU 18 JUIN 1940	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033230	MONTLUCON AC RP	72 AVENUE DU 8 MAI 1945		Autres RPC	Autre
033500	MONTLUCON BIEN ASSIS AP	1 PLACE DANIELLE CASANOVA	oui	APC/API en QPV	QPV
031850	MONTLUCON CHATEAU	PLACE PIQUANT		Autres BP	Autre

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
039210	MONTLUCON FONTBOUILLANT BP	AVENUE DE FONTBOUILLANT	oui	BP en QPV	QPV
039200	MONTLUCON REPUBLIQUE BP	RUE DOCTEUR ROBERT GAGNE	oui	BP en QPV	QPV
032690	MONTLUCON ST JEAN RP	112 AVENUE JOHN KENNEDY		Autres RPC	Autre
031860	MONTMARAULT BP	12 BOULEVARD CARNOT		Autres BP	ZRR
031890	MONTVICQ BP	PLACE DE L EGLISE	oui	BP FG < 10 000	ZRR
039410	MOULINS CHAMPINS BP	CONTRE ALLEE DES LAURIERS	oui	BP en QPV	ZRR
030900	MOULINS JACQUEMART RP	7 RUE FRANCOIS PERON		Autres RPC	ZRR
039440	MOULINS LA MADELEINE AP	15 AVENUE DE LA LIBERATION		Autres APC/API	ZRR
030080	MOULINS LES CHARTREUX AP	RUE DE DECIZE		Autres APC/API	ZRR
031900	MOULINS LES MARINIERS	40 PLACE JEAN MOULIN		Autres BP	ZRR
031910	MURAT AP	5 PAUL LASSAUZE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031940	NAVES AP	1 RUE DE L EGLISE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
031950	NERIS LES BAINS BP	RUE VOLTAIRE		Autres BP	ZRR
031970	NEUILLY LE REAL BP	13 PLACE DE LA MAIRIE		Autres BP	ZRR
032020	NOYANT D ALLIER BP	33 RUE DE LA MINE		Autres BP	ZRR
032070	PIERREFITTE SUR LOIRE AP	12 route de Coulanges	oui	APC/API < 10 000	ZRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
032100	POUZY MESANGY AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033350	PREMILHAT APC AP	8 RUE DE L EGLISE	oui	APC/API < 10 000	Autre
032120	QUINSSAINES AP	3 RUE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	Autre
032150	RONGERES RP	1 PLACE DES TILLEULS	oui	RPC < 2 000	ZRR
032170	SAINT ANGEL RP	1 ROUTE DE VILLEFRANCHE	oui	RPC < 2 000	ZRR
032200	SAINT BONNET DE ROCHEFORT RP	1 ROUTE DE VICQ	oui	RPC < 2 000	ZRR
032210	SAINT BONNET TRONCAIS AP	12 PLACE DE L EGLISE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032250	SAINT DESIRE COURCAIS AP	7 RUE DE LA GARE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033410	SAINT DIDIER LA FORET LPR RP	5 ROUTE DE VICHY	oui	RPC < 2 000	ZRR
032290	SAINT ENNEMOND RP	7 BIS RUE DU BOURBONNAIS	oui	RPC < 2 000	ZRR
032300	SAINT ETIENNE DE VICQ AP	LIEU DIT LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032340	SAINT GERAND DE VAUX RP	35 RUE DES ACACIAS	oui	RPC < 2 000	ZRR
032350	SAINT GERAND LE PUY BP	5 RUE DU COMMERCE		Autres BP	ZRR
032370	SAINT GERMAIN DE SALLES AP	1 PLACE AIME MATAT	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032360	SAINT GERMAIN DES FOSSES BP	1 RUE DU MOULIN FROID		Autres BP	Autre
032380	SAINT HILAIRE BP	RUE DE LA POSTE		Autres BP	ZRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
032400	SAINT LEON AP	12 RUE DU CONVENTIONNEL BEAUCHAMP	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032410	SAINT LEOPARDIN D'AUGY AP	LIEU DIT LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032470	SAINT MENOUX BP	LE BOURG		Autres BP	ZRR
033140	SAINT NICOLAS DES BIEFS RP	LE BOURG	oui	RPC < 2 000	ZRR-ZM
030960	SAINT PLAISIR AP	5 GRANDE RUE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032530	SAINT POURCAIN SUR BESBRE AP	17 ROUTE DES TILLEULS	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032540	SAINT POURCAIN SUR SIOULE	13 RUE MARCELLIN BERTHELOT		Autres BP	ZRR
032580	SAINT REMY EN ROLLAT BP	RUE DE LA POSTE	oui	BP FG < 10 000	Autre
032590	SAINT SAUVIER AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032620	SAINT VICTOR AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	Autre
032640	SAINT YORRE BP	RUE DU MARCHE		Autres BP	Autre
032650	SALIGNY SUR ROUDON AP	11 ROUTE DU DONJON	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032750	SOUVIGNY BP	ROUTE DE MONTLUCON		Autres BP	ZRR
032770	TARGET AP	1 RUE DE LA GRAND PECHE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032790	TEILLET ARGENTY AP	23 GRANDE RUE	oui	APC/API < 10 000	Autre
032820	THENEUILLE AP	PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
032830	THIEL SUR ACOLIN AP	PLACE DE L EGLISE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032840	THIONNE RP	LE BOURG	oui	RPC < 2 000	ZRR
032870	TREBAN BP	LE BOURG	oui	BP FG < 10 000	ZRR
032880	TREIGNAT AP	8 AVENUE DE LA GARE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032890	TRETEAU AP	1 PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032900	TREVOL AP	5 ROUTE DE MOULINS	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032910	TREZELLES AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032920	TRONGET BP	15 ROUTE DEPARTEMENTALE 945	oui	BP FG < 10 000	ZRR
032930	URCAY AP	25 ROUTE NATIONALE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032960	VALIGNY AP	10 ROUTE DE L ETANG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
032970	VALLON EN SULLY BP	RUE PAUL CONSTANS	oui	BP MSAP FS	ZRR
032980	VARENNES SUR ALLIER BP	4 RUE DE L HOTEL DE VILLE		Autres BP	ZRR
033000	VAUMAS RP	2 RUE DU STADE	oui	RPC < 2 000	ZRR
033010	VAUX AP	15 RUE SAINT EXUPERY	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033040	VENDAT BP	26 RUE DES LANDES		Autres BP	Autre
033100	VICHY	PLACE CHARLES DE GAULLE		Autres BP	Autre

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2021	Type de Zonage
033240	VICHY GARETS RP	51 RUE DU VERNET		Autres RPC	Autre
039230	VICHY JEANNE D ARC BP	144 RUE JEAN JAURES		Autres BP	Autre
033220	VICHY LES AILES RP	RUE HENRI ET ANDREE PEQUET	oui	RPC en QPV	QPV
039220	VICHY LYAUTEY RP	21 RUE DU MARECHAL LYAUTEY		Autres RPC	Autre
033260	VICHY PONCET RP	2 AVENUE PONCET		Autres RPC	Autre
033110	VICQ AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033120	VIEURE AP	VIEURE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033150	VILLEFRANCHE D ALLIER BP	ROUTE DE MONTLUCON		Autres BP	ZRR
033160	VILLENEUVE SUR ALLIER AP	57 ROUTE DE PARIS	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033170	VIPLAIX AP	3 ROUTE DE SAINT PALAIS	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033190	VOUSSAC AP	31 LA GRANDE RUE	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033200	YGRANDE AP	9 RUE EMILE GUILLAUMIN	oui	APC/API < 10 000	ZRR
033420	YZEURE BATAILLOTS AP	13 RUE DU GENERAL LECLERC		Autres APC/API	ZRR
033210	YZEURE BP	PLACE DE BENDORF		Autres BP	ZRR

La Poste - SA au capital de 5 384 851 384 euros - 356 000 000 RCS PARIS - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS CEDEX 15 - 12/21.

ECOLOGIC

Priorité neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES TERRITORIALES ET PUBLIQUES
CP A 707 - 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75757 PARIS CEDEX 15
www.laposte.fr

LA POSTE
GROUPE